

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 163/2018

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale D'évaluation des Charges Transférées relatif au transfert des compétences « Voirie » et « Jeunesse »

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'avis favorable de la Commission Locale D'évaluation des Charges Transférées en date du 6 septembre 2018 ;

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées relatif au transfert des compétences « **VOIRIE** » et « **JEUNESSE** » ;

Considérant que l'article 1609 nonies précise que ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président indique que le transfert des compétences VOIRIE et JEUNESSE entraîne une retenue sur attribution de compensation pour les communes telle que prévu par le rapport de la CLECT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE l'actualisation du rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 6 septembre 2018, relatif au transfert des compétences « **VOIRIE** » et « **JEUNESSE** » ;

NOTIFIE la présente délibération aux maires de chaque commune membre de la Communauté de Communes,

DEMANDE aux communes d'inscrire à l'ordre du jour de leur conseil municipal l'approbation de l'actualisation du rapport de la CLECT de la CCBA portant sur l'évaluation des charges transférées des compétences VOIRIE et JEUNESSE.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Communauté de communes Bassin Auterivain

RAPPORT DE CLECT N°5 : LES COMPETENCES JEUNESSE ET VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Amélie ORY

Document d'analyse en économie financière
locale (momentané et actualisable)

Toulouse, le 7 septembre 2018

18en369.docx

SOMMAIRE

1. LA COMPETENCE JEUNESSE..... 1
2. LA COMPETENCE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE..... 2
3. LES EVALUATIONS DE LA CLECT 3

1. LA COMPETENCE JEUNESSE

La compétence jeunesse a été évaluée lors des CLECT du 9/02/2018 et du 9/03/2018.

Les communes évaluées étaient Auterive, Cintegabelle et Miremont.

Lors de la CLECT du 9/02/2018, les élus ont décidé de retenir comme coût d'évaluation :

- ✓ La contribution à l'association,
- ✓ Les recettes perçues au titre de la CAF,

Les autres dépenses liées au bâtiment : ménages, fluides, entretien, réparation, assurance, frais de télécommunication, ... ne sont pas évaluées. Les communes n'en demanderont pas le remboursement à la communauté.

De la même manière, les élus n'ont pas souhaité retenir un coût net d'investissement, les communes conserveront le coût de renouvellement des locaux mis à disposition (ceux-ci ne sont pas dédiés).

La CLECT a validé la retenue de la contribution communale aux associations au titre de l'évaluation jeunesse. Cette contribution est réduite des recettes CAF.

Lors de l'évaluation, les comptes de l'association Le Foyer pour l'exercice 2017 n'étaient pas fournis.

La CLECT s'est réunie le 6/09/2018 afin d'intégrer à l'évaluation jeunesse de la commune d'Auterive la dernière contribution à l'association Le Foyer.

Eu égard aux comptes 2017 fournis par l'association Le Foyer, la contribution communale d'Auterive au titre de la compétence jeunesse était de 65 000 €.

La moyenne de la contribution 2016 et 2017 est proposée en retenue (76 536 € en 2016 et 65 000€ en 2017), soit une moyenne de 70 768 €.

Conclusion de la CLECT :

La CLECT valide la retenue de la contribution communale aux associations au titre de l'évaluation jeunesse. Cette contribution est réduite des recettes CAF.

	Miremont	AUTERIVE	CINTEGABELLE	Total CCLA
Coût net de la compétence enfance	18 588	69 247	39 705	127 540
	<i>Ev° moy.2015/2017</i>	<i>Ev°2016/2017</i>	<i>Ev° def2017</i>	

Données	Miremont <i>Moyenne/3 ans (2015/2017)</i>	AUTERIVE <i>Moyenne 2016/2017</i>	CINTEGABELLE
Autres charges de gestion courante	23 028	70 768	45 393
Espace jeunes : Association	23 028	70 768	45 393

Données	Miremont <i>Moyenne 2015/2016</i>	AUTERIVE <i>Moyenne 2015/2016</i>	CINTEGABELLE <i>Retenu 2017</i>
Dotations et participations (74)	4 440	1 521	5 688

2. LA COMPETENCE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Lors de la CLECT du 9/03/2018, les élus ont validé l'évaluation du transfert de la voirie d'intérêt communautaire.

Les voies transférées ont été listées par les services de la communauté et par les élus de la CLECT (liste, longueur et superficie).

L'évaluation porte sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des voies hors espaces verts (sauf précisions), signalétiques et marquages au sol. Les communes continuent d'entretenir les haies et le fauchage. La CC entretient les fossés.

Les voies transférées et leurs caractéristiques

Voie transférée	Commune	Superficie (m²)	Longueur (ml)	Sol ? Empierré/goudronné ?	Bord de voie ? Bas coté/trottoirs ?	Présence de fossé ?	Quels sont les entretiens réalisés par la commune ? Épaveuse, fauchage, élagage, ... ?	Investissement : amortissement (ans)
Voie ZI de la Pradelle - impasse de la Cabane, accès STEP	AUTERIVE	665	190	Enrobé	Cf. étude Espelia	Cf. étude Espelia	Cf. étude Espelia	25
	AUTERIVE			Enrobé	Cf. étude Espelia	Cf. étude Espelia	25	
Voie de la ZAE	CINTEGABELLE	3 200	557	Enrobé	Cf. étude Espelia	Cf. étude Espelia	Cf. étude Espelia	25
Voie STEP Picarrou - exclusif STEP	CINTEGABELLE	300	100	Empierré	accotement enherbé	Non	Fauchage	15
Voie déchetterie et STEP du boug exclusif	CINTEGABELLE	1 650	550	Empierré	accotement enherbé	Oui (1 coté)	Fauchage	15
Voie accès STEP - mixte - empierrée	ESPERCE	330	110	Enrobé	accotement enherbé	Non		25
Voie accès STEP mixte - empierrée	GAILLAC-TOULZA	300	100	Empierré	accotement enherbé	Oui (1 coté)		15
Voie accès STEP exclusif - empierrée	GRAZAC	150	50	Empierré	accotement enherbé	Non		15
Voie empierrée exclusif	LABRUYERE-DORSA	750	250	Empierré	accotement enherbé	Oui (1 coté)		15
Voie empierrée STEP exclusif	MIREMONT	1 500	500	Empierré	accotement enherbé	Oui (1 coté)		15
		8 845	2 407					

La CLECT a décidé que le coût d'investissement serait amorti sur une période de 25 ans, à un taux de 2,5% pour les voies goudronnées et sur 15 ans à un taux de 1,5% pour les voies empierrées.

La CLECT a validé l'évaluation des voies d'intérêt communautaire : le coût net voirie évalué est de 9 787 €. Le coût net de la voirie ne comprend pas les espaces verts, l'élagage, l'entretien des haies, la signalétique ni le marquage au sol.

Communes	Coût de fonctionnement	Coût d'investissement	Total/commune
AUTERIVE	932	828	1 759
CINTEGABELLE	2 943	1 837	4 780
ESPERCE	202	310	512
GAILLAC-TOULZA	102	195	297
GRAZAC	46	97	143
LABRUYERE-DORSA	326	487	813
MIREMONT	509	974	1 483
Total CC Léze Ariège	5 059	4 728	9 787

Les parkings des gares de Le Vernet, Cintegabelle et Auterive sont de compétence communale. Ainsi, le parking de la gare de Le Vernet doit être restitué à la commune.

En l'état actuel, la CCLAG avait aménagé et étendu le parking de la gare et était compétente dans son entretien, sauf concernant l'éclairage public. La CC du Bassin Auterivain est compétente dans l'entretien et la gestion de ce parking. La communauté ne règle pas les factures d'éclairage public concernant ce parking.

En ce qui concerne les coûts d'entretien, depuis 2017, il n'y a plus de marché, le coût annuel était de 660 €. En 2018, le service technique de la CCBA assure l'entretien.

Le coût d'investissement est issu des comptes de la CCLAG. Il est proposé de retenir une durée d'amortissement sur 25 ans à un taux d'intérêt de 2,5%. Ainsi, le coût net à restituer à la commune serait de 4 862 €.

Communes	Voies transférées	Mesure (m²)	Nb points lumineux	Dépenses totales TTC	FCTVA	Subventions	Coût net	Amortissement 25 ans
LE VERNET	Parking de la gare	4 640	19	263 767	40 836	133 349	89 581	4 862

25 ans à 2,5%

La CLECT a retenu le coût d'entretien issu du marché, à savoir 660 € à restituer à la commune de Le Vernet et le coût d'investissement de 4 862€.

La CLECT a validé l'évaluation de la restitution du parking de la gare à la commune de Le Vernet, pour un montant total de 5 522 €.

3. LES EVALUATIONS DE LA CLECT

Depuis janvier 2018, la CLECT de la CCLA s'est réuni à 5 reprises afin de réaliser l'évaluation des compétences jeunesse, gemapi, assainissement et SIVU.

Ci-après, sont présentées les évaluations par commune depuis 2017.

Communes	Tourisme (2017)	SIVU	Jeunesse	Gémapi	Voirie	Assainissement	Habitat-SIVU
AURAGNE		1 299					1 299
AURIBAIL		705				-	705
AUTERIVE	37 020	28 458	69 247		1 759		28 458
BEAUMONT-SUR-LEZE		4 758		14 026		-	4 758
CAUJAC		2 631					2 631
CINTEGABELLE		8 574	39 705	5 934	4 780		8 574
ESPERCE		864			512		864
GAILLAC-TOULZA		3 873		1 999	297		3 873
GRAZAC		1 662			143		1 662
GREPIAC		3 117					3 117
LABRUYERE-DORSA		831			813		831
LAGARDELLE-SUR-LEZE		8 094		25 066		-	8 094
LAGRACE-DIEU		1 659					1 659
MARLIAC		390		855			390
MAURESSAC		1 521			-		1 521
MIREMONT		6 960	18 588		1 483		6 960
PUYDANIEL		1 353			-		1 353
VENERQUE		7 998				-	7 998
VERNET		7 521		23 612	- 5 522	-	7 521
Total CC Bassin Auterivain	37 020	92 268	127 540	71 491	4 265	-	92 268